

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juillet 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 2 Juillet 2015

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

Absents : M Damien LANDRY, Mme Nathalie BŒUF (excusés) Thierry MERCIER.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Approbation des statuts de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge : Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, n'approuve pas les statuts et n'autorise pas le Maire à les signer.

Modification des statuts de la Communauté de communes des Vals de Saintonge : Le 29 juin 2015, la CDC des Vals de Saintonge, par délibération, a approuvé une modification de ses statuts. La CDC prend la compétence « *aménagement numérique* ». Le Conseil Municipal approuve la prise de cette compétence par la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Désignation représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge : la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement. M. Didier LERICHE est désigné au poste de titulaire.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : Prestation de services entre la CDC des Vals de Saintonge et la commune : la commune refuse de signer la convention, par 4 voix contre, 1 pour et 1 abstention.

Changement porte entrée du logement 24 Rue des Halles : Le choix du conseil municipal est une porte en acier pour le prix de 1 440 € HT par M. Jean-Michel ALTER.

Adhésion service médecine du travail : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant d'entériner l'adhésion de la commune auprès de l'APAS.

Agenda d'Accessibilité Programmé : Aucune décision n'est prise.

Le Maire,
Didier BOREL.